



Pas assez d'argent avant signature chez notaire

Par **stadium**, le **29/07/2016** à **16:27**

Bonjour,

Nous avons signé un compromis de vente pour acheter une maison pensant pouvoir vendre notre logement actuel.

Or ça ne s'est pas fait, et la date butoir pour signer chez le notaire approchant, nous n'avons pas pu réunir la somme nécessaire pour l'achat.

Est-ce que nous allons perdre le sequestre que nous avons déjà versé pour réserver le bien ?

Par **amajuris**, le **29/07/2016** à **16:52**

bonjour,

je suppose que la vente de votre logement actuel n'était pas une condition suspensive mentionnée dans le compromis de vente.

à vérifier, mais la date figurant au compromis n'a souvent qu'une valeur indicative et non extinctive, son non respect ne rend pas nul le compromis.

essayez de négocier avec le vendeur.

sinon vous risquez de perdre votre dépôt de garantie.

salutations

Par **Visiteur**, le **29/07/2016** à **18:25**

BONJOUR marque de politesse [smile4]

A défaut de conditions suspensives sur la vente, ce ne sera pas facile.

Aviez vous prévu un crédit, mentionné dans le compromis ?

Par **Visiteur**, le **29/07/2016** à **19:21**

Ps....Il vous reste la solution du crédit relais, transformable et prêt immobilier si pas de vente dans les 2 ans.